

Les pesticides et l'artificialisation tuent nos rivières

Dossier de la rédaction de H2o
December 2011

51 % des rivières des bassins Rhône-Méditerranée et Corse affichent un "bon état écologique". Malgré de nettes améliorations dans le traitement des eaux usées, ce taux est encore loin des 66 % fixés à l'horizon 2015 par le Grenelle de l'Environnement. Aujourd'hui la pollution par les pesticides et les altérations physiques des rivières constituent les principaux facteurs de dégradation de la qualité des eaux. H2o décembre 2011.

Les pesticides et l'artificialisation tuent nos rivières

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse publie son rapport annuel de 2010 sur la qualité des eaux (cours d'eau et nappes). 51 % des rivières des bassins Rhône-Méditerranée et Corse (bassin versant du Rhône, de la Saône et de leurs affluents, fleuves côtiers de la Méditerranée et Corse) affichent un bon état écologique. C'est encore loin des 66 % fixés à l'horizon 2015 par le Grenelle de l'Environnement, malgré de nettes améliorations dans le traitement des eaux usées. Aujourd'hui la pollution par les pesticides et les altérations physiques des rivières (modification du débit, seuils et barrages, endiguement...) constituent les principaux facteurs de dégradation de la qualité des eaux.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse photo Basse vallée de l'Ain - C. Lasnier

H2o - décembre 2011

À

Rivières polluées

les pesticides, principaux ingrédients d'un cocktail de micropolluants

Même présents en petite quantité dans le milieu (de l'ordre du microgramme/litre), les micropolluants (pesticides, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), PCB...) sont toxiques pour la faune aquatique, la flore et pour l'homme. Le plus répandu des pesticides, le glyphosate (substance active du Round-up, herbicide utilisé en zones agricoles sur toutes cultures et aussi par les collectivités et les particuliers) se retrouve dans les trois quarts des cours d'eau et atteint des concentrations seulement 50 fois inférieures aux seuils sans effet connu sur la santé humaine en 5 points dans l'Hérault, les Pyrénées orientales et la Côte d'Or. Les sites qui contiennent ces fortes teneurs en glyphosates sont en mauvais état écologique (par exemple mauvais état des microalgues fixées sur le fond des rivières). Le plus alarmant, c'est la présence également dans 60 % des rivières et 45 % des nappes de six pesticides interdits d'usage depuis 2003, dont l'atrazine. Leur présence dans les eaux courantes est la preuve d'un usage actuel, bien qu'illicite. Les pollutions aux pesticides obligent certaines collectivités à des traitements de dépollution afin de produire de l'eau potable ce qui entraîne des coûts importants. La présence de pesticides dans les rivières et les nappes est d'autant plus préoccupante que l'on n'observe aucune évolution significative à la baisse. Au total la moitié des nappes sont polluées, au-delà des normes de qualité.

Autres micropolluants contaminant nos rivières, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), cancérogènes issus de la combustion des matières fossiles (bois, charbon, pétrole...). Ils sont présents sur 97 % des sites de surveillance. Cette pollution est particulièrement significative à proximité des zones fortement urbanisées et/ou

industrialisées. Ce sont les grands et très grands cours d'eau (Rhône, Saône, Doubs) qui sont contaminés par le plus grand nombre de HAP, avec parfois un cocktail de 18 molécules différentes. Concernant les PCB, toxiques pour l'environnement et cancérogènes, les niveaux de concentrations mesurés ne sont très élevés (plusieurs milliers de µg/kg) que dans les sédiments du Tillet, affluent du lac du Bourget en Savoie. Interdits en France depuis 1987, les PCB sont pour autant toujours présents dans l'environnement du fait de leur stabilité et de leur persistance.

Au global, les micropolluants sont présents sur la totalité des sites de surveillance. Pour les plus contaminés d'entre eux (Rhône, Saône, Vouge...), plus de 100 substances différentes ont été mises en évidence.

L'artificialisation des rivières, coupable du mauvais état écologique

Parmi les rivières en mauvais état écologique deux-tiers d'entre elles ont subi de graves déformations physiques : débâtellements, construction de seuils, de barrages ou de digues. Les poissons comme les truites, les ombres communs ou les brochets ne peuvent plus se reproduire dans ces conditions.

Pour 60 % d'entre elles, leur régime hydrologique a été modifié ; pour 70 % des seuils ou des barrages en travers des rivières bloquent la circulation des poissons et des sédiments et vont jusqu'à provoquer des dégâts et des disparitions de poissons ; pour 70 % leur morphologie a été dénaturée, les berges rectifiées et souvent retrécies.

Toutes ces transformations compromettent aussi la capacité de la vie à reprendre après une sécheresse ou une pollution. Elles diminuent la capacité de la rivière à s'épurer.

Pour que les rivières redeviennent des milieux de vie de qualité pour les poissons, l'Agence de l'eau recommande de supprimer ou d'aménager les seuils, de remettre à l'état les cours d'eau et de renaturer leurs berges et leurs anciens bras morts. Cette préoccupation, encore émergente, s'impose de plus en plus comme la nouvelle priorité pour atteindre le bon état des eaux.

Mais une bonne nouvelle

la réduction significative de la pollution organique d'origines domestique et industrielle

La modernisation des stations d'épuration, ces vingt dernières années, a permis de diviser par 10 les concentrations en ammonium dans les cours d'eau, faisant passer d'une qualité médiocre à bonne.

Parallèlement, la concentration en phosphates dans les cours d'eau a été divisée par 10 depuis le début des années 1990, grâce à l'interdiction des phosphates dans les lessives. La qualité vis-à-vis de ce paramètre est passée de mauvaise à bonne.

Ces progrès ont permis un net recul de l'eutrophisation et une amélioration du peuplement des fonds des rivières en

invertébrés. Pour autant les déformations physiques des rivières et la destruction des habitats continuent d'entraver le développement biologique. .

À

À ResSources

Ce rapport sur l'état des eaux a été réalisé par l'Agence de l'eau sur la base de 3 millions d'analyses réalisées en un an dans les bassins de Rhône-Méditerranée et Corse. L'agence coordonne cette surveillance et rassemble les données d'organismes partenaires (DREAL, ONEMA, IFREMER, conseils généraux, centre d'écologie de Marseille et syndicat de la nappe Vistrenque). 1 500 points de surveillance permettent de suivre la qualité des cours d'eau, des nappes souterraines et des plans d'eau.

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse